

## **Appel d'offre Plateformes IBiSA 2016**

### **Quelques éléments d'information :**

#### ***A qui s'adresse l'appel d'offre IBiSA 2016 ?***

Aux plateformes IBiSA répertoriées dans l'annuaire IBiSA. Les plateformes qui sont impliquées dans une INBS peuvent candidater sur des thématiques hors cofinancement du PIA. Un courrier du coordinateur scientifique de l'INBS justifiant l'éligibilité de la demande sera demandé. Les plateformes postulantes devront être à jour sur tous leurs précédents contrats IBISA (CR financiers établis et remboursement des trop perçus au GIS IBiSA).

Les plates-formes ayant reçu un financement en 2015 ne sont pas éligibles en 2016.

***Renouvellement des labels :*** L'échec de deux dossiers déposés à deux reprises consécutives entrainera la sortie du dispositif IBiSA. Les plateformes qui n'ont pas fait de demande de financement depuis plus de trois ans pourront être sorties du dispositif après visite et avis du CS.

***Qualité :*** Les demandes de CDD qualité ne sont plus traitées dans le cadre de l'appel d'offre plateformes, mais directement par la cellule qualité IBiSA en lien avec les organismes. Il est donc inutile de formuler votre demande en CDD pour la qualité dans le cadre de cet appel d'offre.

#### **Calendrier de l'AO PF 2016**

L'appel d'offre est ouvert jusqu'au 15 juin 2016 à 12h00.

Dans la mesure du possible, le conseil scientifique remettra ses recommandations au Comité Directeur début octobre 2016.

#### **Contacts**

Questions sur les modalités de l'AO : Sophie Malbreil, gestionnaire du GIS IBiSA :

sophie.malbreil@paris.inra.fr

Questions liées au fonctionnement du site : Stéphane Dorschner, webmaster : [ibisa@ibisa.net](mailto:ibisa@ibisa.net)

#### **Constitution et modalités d'évaluation du dossier de candidature à l'appel d'offre « Plateformes IBiSA »**

Le dossier de candidature est constitué de deux parties :

- (i) Le dossier en ligne présent dans l'annuaire des plateformes sur le site du GIS IBiSA que nous vous demandons, à cette occasion de bien vouloir remettre à jour ;
- (ii) Un dossier scientifique « papier » dont le template est accessible sur le site web.

Les dossiers seront confiés à un membre rapporteur du Conseil Scientifique qui évaluera prioritairement la conformité aux critères de la Charte des Plateformes, et envoyés à deux experts dont un étranger au moins qui évalueront la qualité des projets scientifiques réalisés ou programmés sur la plateforme et la pertinence de la demande d'équipement et de financement. Une visite sur site sera éventuellement effectuée par les membres du CS.

A l'issue de cette évaluation, le CS émettra des recommandations qui seront transmises au Comité Directeur pour décision finale et éventuelle attribution de postes ITA statutaires.

<b>APPEL D'OFFRE PF IBISA 2016</b> <b>Questions fréquentes basées sur les années passées</b>
---

***A quoi donne t'il droit ?***

Au financement d'un ou de plusieurs équipements ciblés ; à une recommandation pour l'attribution de postes ITA auprès des organismes participants.

***Peut-on modifier le périmètre d'une plateforme IBiSA au moment de répondre à l'appel d'offre ?***

Oui, cela peut être l'occasion de regrouper certaines petites plateformes pour obtenir une masse critique suffisante. Dans certains cas, la fusion a déjà été recommandée par le CS d'IBiSA

***Qu'est-ce que le soutien d'IBiSA ?***

IBiSA attribue des subventions d'aide à l'achat d'équipements coûteux. Les dossiers prévoyant des cofinancements pour ces achats (régions, organisations caritatives, etc...) seront privilégiés.

IBiSA peut **exceptionnellement** financer des Contrats à Durée Déterminée (CDD) pour aider au développement de méthodologies innovantes sur les plateformes. Les projets de recherche, qui pourraient être financés par des appels d'offre classiques d'autres agences (ANR, INCa, etc ...) ne sont pas éligibles à un soutien IBiSA. Si votre besoin concerne plutôt une demande ITA permanent, formulez-la comme telle. **IBiSA ne peut attribuer qu'un nombre très limité de postes CDD. Les attributions de CDD seront validées en comité directeur IBiSA afin d'obtenir le consentement des tutelles concernées.**

IBiSA peut soutenir pour partie les frais de fonctionnement des plateformes **uniquement s'ils sont liés au développement et à la mise en place de nouvelles méthodologies.**

IBiSA relaie les demandes en ITA des plateformes (pour assurer le fonctionnement régulier de la structure) auprès des organismes participants (CNRS, INSERM, CEA, INRA, INRIA, Universités) avec des recommandations. Les décisions d'attribution des postes statutaires restent bien évidemment de la responsabilité de ces organismes.

***Qu'est-ce qu'IBiSA ne soutient pas ?***

IBiSA ne soutient pas de CDD dont la seule mission serait d'assurer le service régulier aux utilisateurs, mais peut relayer des demandes d'ITA auprès des membres du GIS

IBiSA ne soutient pas le fonctionnement régulier des plateformes, et en particulier les contrats de maintenance des équipements. Ceux-ci devront être assurés par la facturation adéquate des prestations.

<p style="text-align: center;"><b>Composition des Dossiers Scientifiques</b> <b>Demande de Labellisation/Financement 2016</b></p>
---

*La date limite de retour des dossiers (questionnaire administratif en ligne + scientifique) est fixée au vendredi 15 juin 2016 à 12h00.*

Le dossier de candidature à l'appel d'offre IBiSA 2016 se compose de **votre dossier en ligne qui aura été remis à jour par vos soins** et d'un dossier scientifique « papier ».

**Le dossier scientifique sera préférablement rédigé en anglais : Il est important qu'il soit suffisamment clair et explicite pour pouvoir être évalué par des experts étrangers** qui sont souvent peu familiers de l'organisation de la recherche en France.

**Le dossier « papier » comprend :**

Pour les plateformes multi -sites : une description, par site, des prestations offertes, des spécificités, ainsi qu'un descriptif des moyens de pilotage mis en place pour assurer la cohérence de l'ensemble (3 pages maximum).

Une description de la viabilité et de l'ouverture de la plateforme, précisant en particulier comment la plateforme est financée (contribution des organismes porteurs, facturations, contrats, etc.), combien de prestations elle réalise annuellement, quelle est la répartition de ces utilisateurs (local, régional, national, international) (2 pages maximum).

Une description de quelques projets phares (5 au maximum) réalisés ou en cours de réalisation sur la plateforme (période 2010-2014). Pour chaque projet, le laboratoire porteur, le mode de financement (contrat ANR, européen, ...), les publications issues du projet (en signalant les membres de la PF signataires le cas échéant) seront indiquées ainsi que la contribution de la plateforme à la réalisation du projet (3 pages maximum, références comprises).

Une description des développements méthodologiques/mises à niveau techniques envisagées pour le contrat à venir. Une justification de l'achat d'équipement complémentaire : nature de l'équipement, équipes utilisatrices (sur la plateforme et extérieures), projets scientifiques en cours ou prévus justifiant l'achat du matériel et publications majeures associées, complémentarité avec les équipements déjà disponibles sur la Plateforme (5 pages maximum).

Un plan de financement : (coût total du matériel, financement acquis ou en cours de demande en précisant les cofinanceurs, financement demandé à IBiSA). On précisera aussi le coût opérationnel annuel de l'équipement, et la façon dont ce coût sera supporté par la plateforme (2 pages maximum).

Demande argumenté d'ITA ou de CDD (développement méthodologique) pour la prise en charge du nouvel équipement ou pour le démarrage d'une nouvelle activité sur la plateforme. Si aucun soutien technique n'est demandé, préciser quels personnels prendront en charge le nouveau matériel (1 page maximum).

En annexe 1 à ce dossier, un organigramme complet, précisant les noms, grade, appartenance, fonction, % du temps consacré à la plateforme de tous les personnels de la plateforme sera fourni. Les postes attribués par la coordination IBiSA seront signalés de même que l'organisme employeur de tous les personnels (statutaire ou non). Pour les plateformes localisées sur plusieurs sites, l'organigramme fera apparaître la localisation de chaque personnel.